



PP 1616102024

CFE-CGC

**59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org**

**Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr**

Le régime Agirc-Arrco prouve sa solidité et les partenaires sociaux leur intelligence collective. Les retraites complémentaires Agirc-Arrco seront revalorisées de 1,6% au 1^{er} novembre 2024

Conformément à ses prérogatives, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco s'est réuni mardi 15 octobre pour décider de la revalorisation de la valeur de service du point applicable au 1^{er} novembre.

Cette décision s'appuie sur les termes de l'ANI quadriennal conclu le 5 octobre 2023, à savoir une base de revalorisation sur l'inflation, moins un coefficient de 0,4 point ; base sur laquelle le conseil d'administration dispose d'une marge de manœuvre en fonction du niveau de réserves du régime. Ainsi sur les bases des prévisions d'inflation de l'INSEE à 1,8% pour 2024 et un niveau de réserves adéquate à la discussion, la CFE-CGC a défendu une revalorisation des retraites qui aille au-delà de 1,4% et se rapproche de l'inflation.

Après discussions et compromis, le conseil d'administration a trouvé un point de convergence à mi-chemin, **soit 1,6%**. Ce compromis garantit une revalorisation effective des retraites complémentaires dont l'objet est de maintenir le pouvoir d'achat et permettre une revalorisation sans report.

La CFE-CGC considère que l'Agirc-Arrco est ainsi confortée à la fois dans sa solidité financière et sa gouvernance responsable qui a su faire preuve d'intelligence collective dans la période économique actuelle.